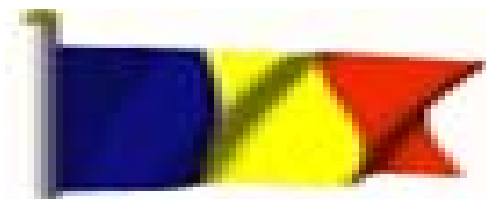


RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès



**Ministère de la Santé PUBLIQUE, de l'Action Sociale et de la
Solidarité Nationale**

**RAPPORT NATIONAL D'ÉVALUATION
DES VINGT (20) ANS DE MISE EN
ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING**

Juin 2014

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	3
INTRODUCTION.....	5
PREMIERE PARTIE : ANALYSE GENERALE DES REALISATIONS ACCOMPLIS ET DES OBSTACLES.....	6
A : les cinq réalisations les plus importantes.....	6
B : les cinq obstacles les plus importants.....	6
C : les échecs.....	6
D : les modifications des textes.....	7
E : la planification du budget gouvernemental.....	7
F : les mécanismes.....	7
G : la coopération.....	8
DEUXIEME PARTIE : PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS 2009 DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D’ACTION.....	9
A : femmes et la pauvreté.....	9
B : femmes, éducation et formation.....	9
C : femmes, santé et VIH/Sida.....	12
D : violence à l’égard des femmes.....	14
E : femmes et conflits armés.....	15
F : femmes et économie.....	16
G : femmes et prises de décision.....	17
H : mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme.....	19
I : droits fondamentaux des femmes.....	19
J : femmes et médias.....	21
K : femmes et environnement.....	22
L : la petite fille.....	24
TROISIEME PARTIE : DONNEES STATISTIQUES.....	26
A : femme, économie et pauvreté.....	26
B : femmes, éducation et formation.....	27
C : femmes et instance de prise de décision.....	28
D : femmes et médias.....	29
E : violences faites aux femmes.....	29
F : femmes, santé et VIH/Sida.....	30
G : la petite fille.....	31
QUATRIEMME PARTIE : LES PRIORITES QUI SE DESSINENT.....	32
A : Les défis.....	32
B : les priorités.....	32
C : recommandations.....	33
BIBLIOGRAPHIE.....	34

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADH	Association des Droits de l'Homme
AEDE	Agence pour l'Energie Domestique
AFCEET	Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprise
AFD	Agence Française pour le Développement
AFDCPT	Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad
AFJT	Association des Femmes Juristes au Tchad
AMASOT	Association pour le Marketing Social au Tchad
APC	Association des Professionnels de la Communication
ASTBEF	Association Tchadienne pour le Bien-être Familial
BAD	Banque Africaine de Développement
BELACD	Bureau d'Etude et de Liaison des Actions Caritatives pour le Développement
CARMMA	Campagne Accélération pour la Réduction de la Mortalité Maternelle et Infantile en Afrique
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard de la Femme
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEAC	Communauté Economique pour l'Afrique Centrale
CELIAF	Cellule de Liaison et d'Information des Associations et groupements Féminins
CFPR	Centre de Formation pour la Promotion Rurale
CIPD	Conférence Internationale pour la Population et le Développement
CMS	Comité Multisectoriel
CONACIAF	Comite National du comité Interafricaine pour la lutte contre les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des enfants
CONAF	Conseil National des Femmes Leaders- Tchad
CONEFE	Comité National pour l'éducation, formation et emploi
CNIFD	Comité National d'Intégration de la Femme au Développement
CSAPR	Comité de suivi et de l'Appel à la Paix et la Réconciliation
DAPRO	Direction de l'analyse et de la prospective
DEAFPR	Direction de l'Enseignement Agricole, Formations et de la Promotion Rurale
DP	Direction de la Population
DPIFG	Direction de la Promotion de la Femme et de l'Intégration du Genre
DPIFD	Déclaration de la Politique d'Intégration de la Femme au Développement
DSCE	Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats
DPP	Déclaration de la Politique de la Population
ECOSIT	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
EDST	Enquête Démographique et de Santé au Tchad
EvF/EmP	Education à la vie Familiale et en matière de Population

EFE	Education Formation Emploi
ENASS	Ecole Nationale des Agents Sociaux et Sanitaires
ETME	Elimination de la Transmission du VIH et Sida de la Mère à l'Enfant
EVST	Enquête de Sécurité Alimentaire et de Vulnérabilité Structurale au Tchad
FAO	Fonds Alimentaire Mondial
FONGED	Fonds pour le genre et le Développement
FOSAP	Fonds de Soutien aux Activités des Populations
FSD	Fond de Soutien au Développement
HCC	Haut Conseil de Communication
IEC	Information – Education – Communication
IFD	Intégration de la Femme au Développement
IPC	Indice de Prix à la Consommation
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MASSNF	Ministère de l'Action Sociale, de la solidarité Nationale et de la Famille
MASPSSN	Ministère de la Santé publique, de l'action Sociale et de la Solidarité Nationale
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
NTIC	Nouvelles Technologiques d'Information et de Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OPDAS	Organisation des Premières Dames en Afrique pour la lutte contre le Sida
OANET	Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad
PAEF	Programme d'Appui à l'Education et à la Formation
PAFICOT	Projet d'Appui à la Filière Coton
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASEP	Projet d'Appui aux Systèmes d'Elevage Pastoral
PARSET	Programme d'Appui à la reforme du Système Educatif au Tchad
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PSAOP	Projet de Soutien et d'Appui aux Organisations Pastorales
PROADEL	Projet d'Appui au développement Local
PGRN	Projet de Gestion de Ressources Naturelles
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PND	Plan National de Développement
PNG	Politique Nationale Genre
PNLS	Programme National de lutte contre le Sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNS	Politique Nationale de Santé
PTME	Prévention de la Transmission du VIH et Sida de la Mère à l'Enfant
UAFAT	Union des Femmes Arabophones du Tchad
UNFPA	Organisation des Nations Unies pour la Population

RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNCRP	Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SNVBG	Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
VBG	Violences basées sur le Genre

INTRODUCTION

Le Programme d'action de Beijing, adopté en 1995, a inauguré une nouvelle ère pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Ce programme invite tous les gouvernements à intensifier leurs efforts pour prendre en charge la question de l'égalité entre hommes et femmes. En réponse à cet appel, les pays africains ont réitéré en 2004, leur engagement à l'égard des objectifs du programme. C'est ainsi qu'ils se sont engagés à relever les défis identifiés dans la *Synthèse des rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre des programmes d'action de Dakar et de Beijing en 2004* lors de la 7^{ème} Conférence.

L'Assemblée générale des Nations Unies a chargé les Commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de suivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Dans le cadre des activités du Comité des Femmes et Développement, les Etats membres ont pris connaissance du processus d'examen de la mise en œuvre du programme en Afrique et l'ont adopté avec quelques amendements à la session d'août 2008.

Au Tchad, ces dernières années beaucoup de reformes sont faites pour respecter les engagements du gouvernement pris sur le plan international et sous régional en matière de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme.

Par ailleurs, on assiste à une mobilisation générale des Partenaires Financiers et Techniques, de la société civile et des ONG sur différentes priorités du plan d'action de la plate-forme de Beijing.

Cinq ans après la rencontre pour le suivi de la mise en œuvre de la plate-forme d'action issue de la 8^{ème} Conférence de Beijing +15 à Banjul en Gambie, le présent rapport nous permet d'évaluer les actions gouvernementales dans le cadre des engagements pris pour améliorer les conditions de vie de sa population et garantir les droits de tous.

Le rapport comprend donc quatre parties :

1. Analyse générale des réalisations accomplies et des obstacles rencontrés depuis 1995 ;
2. Les progrès accomplis dans les domaines critiques retenus dans le programme d'action de Beijing depuis 2009 ;
3. Les données statistiques ;
4. Les priorités.

PREMIERE PARTIE: Analyse générale des réalisations accomplies et des obstacles rencontrés depuis 1995

A. Les cinq réalisations les plus importantes du pays

Le cadre légal tchadien est propice à la promotion de l'égalité entre homme et femme.

- La Constitution de 1996 révisée en 2005
- L'adoption de la Déclaration de la Politique d'Intégration de la Femme au développement (DPIFD) en septembre 1995 par la Loi 19/PR/1995
- Le Code du Travail (Loi N°38/PR/98) donne la même chance aux deux sexes dans le cadre de l'emploi
- La Loi 16/PR 2006 portant orientation du Système Educatif au Tchad
- La mise en œuvre du projet de réduction de la pauvreté en faveur de la femme qui a débouché à la création du Ministère des micros crédits

Les facteurs qui ont contribué à la promotion de la femme :

- La volonté politique ;
- La création d'un Ministère des microcrédits en faveur de la femme et de la jeunesse ;
- La création de la Direction de la promotion de l'éducation des filles ;
- L'instauration des journées et de la semaine nationale de la femme (journée internationale des femmes secrétaires, journée des femmes gestionnaires et comptables, journée des femmes chefs d'entreprises et commerçantes)

B. Les cinq obstacles les plus importants

- la coexistence du Droit civil, du Droit coutumier et du Droit musulman.
- La méconnaissance des textes par les hommes et les femmes
- Le fort taux d'analphabétisme
- La persistance de certaines perceptions et pratiques traditionnelles qui empêchent les femmes de revendiquer leurs droits
- L'absence d'un code des personnes et de la famille conforme aux recommandations de la Convention pour l'Elimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes.

Les stratégies mises en place pour surmonter ces obstacles sont les suivantes :

- La mise en place d'un fonds en faveur de la femme et de la jeunesse ;
- L'adoption du Plan National de Développement ;
- L'élaboration de la Politique Nationale Genre et de la Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

C. Les échecs sont similaires aux obstacles relevés au point B.

Les principales causes de ces échecs :

- La non adoption du projet du Code des personnes et de la Famille
- L'instabilité politique (les conflits armés) ;
- L'instabilité aux postes de responsabilité au Ministère en charge de la femme ;
- L'insuffisance de ressources financières allouées au Ministère en charge du genre ;
- La budgétisation non sensible au genre.

Les mesures d'atténuation :

- L'élaboration de la PNG et de la SNVBG ;
- La multiplication des structures de renforcement des capacités des femmes sur toute l'étendue du territoire ;
- La création du ministère des micros crédits en faveur de la femme et de la jeunesse ;
- La création de la Direction de la promotion de l'éducation des filles ;
- La création des divisions et services en charge de la femme rurale ;
- L'exécution du projet Egalité et Equité du Genre ;
- L'exécution du projet Autonomisation de la femme rurale ;
- L'exécution des projets de développement de la filière Dihié (spiruline) et de la filière karité en faveur des femmes au Tchad.

En outre, plusieurs programmes et projets sont en train d'être réalisés et ont mis en place des actions de renforcement de capacités soit en gestion, soit en organisation en faveur des femmes en collaboration avec les partenaires internationaux et la société civile. A cela s'ajoutent les efforts fructueux consentis par le gouvernement en priorisant certains secteurs tels que : l'éducation, la santé et d'autres ayant de l'influence sur le bien-être des populations.

D. Il n y a pas de modifications aux textes constitutionnels, législatifs ou juridiques pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, mais le code pénal en révision prend en compte l'aspect genre.

E. Le budget du Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille avant la fusion en Avril 2014 du Département de la Santé Publique et celui de l'Action Sociale, représentait moins de 2% du budget l'Etat.

Les activités menées sont :

- Le renforcement des capacités des agents en matière de promotion et d'autonomisation de la femme (planification des budgets programme sensibles au genre, gestion axée sur les résultats, gestion des cycles des projets) ;
- L'exécution du projet Egalité et Equité du Genre ;
- L'exécution du projet Autonomisation de la Femme Rurale ;
- L'exécution des projets développement de la filière Dihié (spiruline) et de filière karité en faveur des femmes au Tchad ;
- L'organisation des journées commémoratives et de la semaine nationale de la Femme.

F. Les mécanismes

Bien qu'il existe une volonté politique favorable à la question de la promotion et de l'autonomisation de la femme, il n'existe pas de mécanisme national de coordination au plus haut niveau tel un observatoire de l'Egalité et de l'Equité de Genre. Mais au niveau Ministériel, il existe :

- Un Comité Multisectoriel Genre composé des représentants (points focaux) des différents ministères, de la société civile et des partenaires au développement ;
- Un Groupe thématique Genre et Droits Humains avec le Système des Nations Unies ;
- Une Coordination Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre ;
- Un Sous Cluster de lutte contre les Violences Basées sur le Genre en situation d'urgence.

G. Les différentes formes de coopération

Au niveau national :

Il existe une coopération entre le Gouvernement, la société civile et les Partenaires Financiers et Techniques.

On note entre autres :

- La réunion mensuelle dans le domaine de la santé présidée par le Chef de l'Etat entre le Ministère concerné et les partenaires ;
- La réunion trimestrielle de coordination de la mise en œuvre du genre présidée par le Ministère du Plan et de la Coopération internationale.

Au niveau sous régional :

- La participation du Tchad à l'Union Africaine ;
- La participation du Tchad aux fora organisés dans la zone CEA tels que la conférence régionale sur les femmes;
- La participation du Tchad au lancement de la décennie de la femme africaine 2010-2020 à Nairobi au Kenya,
- La participation à l'élaboration du plan d'action sous régional de l'Afrique francophone pour l'accélération de l'autonomisation de la femme à Ouagadougou en 2010 ;
- L'adhésion du Tchad à l'Organisation des Premières Dames D'Afrique pour la lutte contre le Sida(OPDAS) ;
- L'adhésion des sages femmes tchadiennes à la confédération internationale des sages femmes et à la fédération des sages femmes francophones ;
- L'adhésion du Tchad à la Campagne d'Accélération pour la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA) etc.

Ces différentes rencontres nationales, sous régionales et régionales ont permis des échanges sur les expériences de chaque pays. C'est également l'opportunité de se ressourcer sur les bonnes pratiques des autres pays en matière de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme.

La planification du budget gouvernemental, le Plan National de Développement (PND) ont pris en compte les OMD 3 et 5.

DEUXIEME PARTIE: Progrès accomplis depuis 2009 dans la mise en œuvre des domaines critiques du programme d'action

A- Femmes et la pauvreté

Depuis 2009, le Gouvernement dans sa politique d'autonomisation de la femme et des jeunes a élaboré et mis en œuvre la stratégie nationale de micro finance.

Cette politique a permis de renforcer la capacité financière des femmes et des jeunes. Elle est renforcée en 2012 par la création d'un fonds spécial en faveur des femmes et des jeunes.

Par ailleurs le gouvernement a élaboré et validé le Plan National de Développement (PND) et les ressources ont été mobilisées pour sa mise en œuvre en 2014.

En milieu rural, la mise en œuvre du programme Genre du gouvernement appuyé par les partenaires au développement contribue à l'amélioration du statut socioéconomique des femmes et des jeunes (le pouvoir économique des femmes est renforcé par la diffusion des modules de formations en techniques de gestion, de production, de management et l'octroi des microcrédits).

Toutes ces mesures permettent aux femmes de mieux s'organiser dans le domaine des activités génératrices de revenus. Elles sont plus nombreuses dans le secteur informel.

Les obstacles et lacunes relatifs à ce domaine du programme de Beijing relevés lors de la 7ème conférence en 2004 demeurent encore. Il s'agit :

- du poids socio culturel et du taux élevé de l'analphabétisme des femmes;
- du faible accès aux technologies de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux locaux et de l'artisanat ;
- de la méconnaissance des méfaits du changement climatique ;
- du faible accès et/ou contrôle des ressources notamment le foncier par les femmes
- de la faible prise de décision des femmes tant au niveau familial que communautaire

En termes de défis à relever, on peut citer :

- le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle et des capacités techniques et des femmes ;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- l'intensification de l'utilisation des TIC (ordinateur, Internet) ;
- l'accroissement de la présence des femmes aux instances de prises de décisions
- l'implication accrue des femmes dans la mise en œuvre et le suivi/évaluation du PND

B. Femmes, Education et formation

Alphabétisation

Selon l'EDST2 de 2004, 73% des femmes et 54% des hommes sont analphabètes, sans compter l'analphabétisme de retour pour 34% des femmes et 23% des hommes qui n'ont pas achevé le cycle primaire.

En 2009, ces données sont très faibles (RGPH), le taux d'analphabétisme chez les femmes est de 86% et chez les hommes est de 69% .*Les disparités de Genre restent encore vivaces dans le secteur éducatif.*

L'indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire est passé de 0,40 en 1990 à 0,70 en 2009. Au niveau primaire, 61,0% des garçons de 6-15 ans fréquentent un établissement scolaire contre 48,7% pour les filles, soit un écart de 12,3 points pour les garçons. Au secondaire, les garçons sont relativement plus importants (57,5%) que les filles (26,9%). Ce qui représente un écart de 30,6 points. Dans le dernier groupe de 21-24 ans relatif au supérieur, le niveau de scolarisation des garçons est supérieur de 23,6 points à celui des filles (37,5% contre 13,9%)¹.

Selon la Direction de l'Analyse et de la Prospective (DAPRO) du Ministère de l'Education Nationale, l'indice de parité filles/garçons était de 0,29 en 2000 et de 0,32 en 2008-2009. Ces indices sont confirmés par la proportion de réussite aux examens selon le sexe : 27 % des lauréats du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) étaient des filles en 2008, contre 20,5 % pour le Baccalauréat de la même année².

Enseignement supérieur

L'accès des filles à l'enseignement supérieur est encore très faible et stagne depuis une dizaine d'années. Les établissements d'enseignement supérieur sont passés de 7 à 46 en 10 ans. La moitié de ceux-ci relève du privé et les effectifs d'étudiants sont passés de 6 730 étudiants dont 974 filles (14,5%) à 20 349 dont 4 659 filles soit 23% en 2010/2011.

La répartition des effectifs par type d'établissement montre que le secteur public accueille à ces jours 72% des effectifs dont près de 19% sont des filles.

Enseignement Technique et formation professionnelle

La deuxième priorité accordée à l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) est loin d'être une réalité du fait du retard que connaît ce secteur par rapport aux autres. Les effectifs scolarisés dans ce sous-secteur représentent 1,4% des effectifs de l'enseignement secondaire général (1^{er} et 2nd cycles). En 2009/2010, on a dénombré 33 établissements, dont 18 publics et 15 privés. La répartition de ces établissements sur le territoire n'est pas équitable. Sur les 23 régions que compte le Tchad, 13 seulement disposent d'une structure d'enseignement technique ou de formation professionnelle.

Les effectifs de cet ordre d'enseignement sont passés de 4 085 en 2004 à 5 568 élèves en 2009/2010). Les filles représentent 38% des effectifs soit 2 119. En 2010/2011, le nombre d'élèves de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est 6 393 dont 38,0% de filles.

La proportion des filles est faible dans la branche industrielle avec 6,7%. La filière commerciale, la plus sollicitée par les élèves comprend, plus des deux tiers des effectifs (3 389), dont plus de la moitié sont des filles.

¹ Source : Rapport OMD 2010.

² Idem Rapport OMD 2010

Mesures prises

Les résultats susmentionnés sont atteints grâce à des actions diverses et multiformes :

Pour la réforme du secteur de l'éducation, le Gouvernement a développé le Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education (PARSET) qui, basé sur le PAEF, comprend deux phases. La deuxième (2007-2010) comprend en outre des programmes et stratégies pour la promotion de la scolarisation des filles, l'alphabétisation, le développement des langues nationales, la santé et la nutrition scolaires et l'éducation à distance. Elle vise également à soutenir l'expansion de l'enseignement secondaire et supérieur.

- La création d'une Direction de la Promotion de la Scolarisation des Filles au Ministère de l'Enseignement Primaire et de l'Education Civique en vue de mieux coordonner la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation des filles. Ainsi, le système éducatif tchadien qui accueillait 65 filles pour 100 garçons en 2002 accueille 73 filles pour 100 garçons en 2010.

Réalisations

Dans le système éducatif, les réalisations sont nombreuses. Les principales sont :

- En matière de construction en matériaux durables, 2 415 salles de classes sont construites au primaire et 5 474 au secondaire.
- 8 982 enseignants dont 6 697 maîtres communautaires ont été recrutés pour le primaire et 4 832 chargés de cours au secondaire. La prise en charge de 13 633 maîtres communautaires et la revalorisation de leur salaire ;
- 2,5% du PIB attribué à l'éducation au cours des 10 dernières années, soit 10,3% du budget de l'Etat en 2010 ;
- Chaque année, 3000 instituteurs sont formés dans les 23 écoles normales d'instituteurs ;
- L'éducation est placée parmi les secteurs prioritaires et les enseignants bénéficient d'un statut particulier;
- L'éducation est chaque année dotée d'un quota (à préciser) d'enseignant en hausse à recruter à la fonction publique ;
- Le secteur est doté d'une imprimerie censée de mettre à la disposition des élèves et enseignants des fournitures de tout niveau ;
- La création de 22 écoles normales, 7 universités et 6 instituts universitaires
- De 2009 à ce jour, 36 techniciennes agricoles sont formées à l'Ecole des Techniques d'Agriculture de Ba-Illi et 17 filles sont formées à l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2ie) de Ouagadougou (Burkina Faso).

Défis et contraintes majeurs

Les défis et contraintes du système éducatif sont d'ordre structurel, pédagogique et organisationnel. Il s'agit notamment de :

- Conditions d'accueil et d'apprentissage précaires 61,8% salles de classes sont en mauvais état (source DAPRO) ;
- Offre d'éducation insuffisante (forte demande non satisfaite). L'insuffisance qualitative et quantitative des enseignants : 68,9% des enseignants sont des maîtres communautaires non formés ;
- L'environnement familial est influencé par les pesanteurs socioculturelles qui juge moins important l'éducation des filles
- Faible développement des structures préscolaires : sur 23 Régions, 13 sont pourvues.

Perspectives au-delà de 2014

Les perspectives en matière d'éducation retenues pour les cinq à dix prochaines années sont :

- Accélérer les progrès vers l'amélioration de l'accès et la qualité d'une éducation dans le préscolaire, le primaire, le secondaire, la formation technique et professionnelle et l'alphabétisation ;
- Renforcer les infrastructures scolaires et universitaires à tous les niveaux afin de réduire le nombre d'élèves par salle de classe respectant les normes de l'UNESCO ;
- Renforcer les capacités des enseignants et valoriser les ressources humaines en vue de remplacer les maîtres communautaires sans qualification par du personnel qualifié et de réduire le nombre d'élèves par maître aux normes de l'UNESCO ;
- Renforcer le développement de l'enseignement bilingue (Français et Arabe) ;
- Eliminer progressivement les inégalités garçons/filles, les disparités régionales et prendre en compte les besoins des groupes vulnérables (les exclus).

Au niveau de l'enseignement supérieur, la vision du Plan d'Action définit trois axes stratégiques intégrés et prioritaires :

- (i) la rénovation de l'enseignement supérieur ;
- (ii) la réactivation de la recherche scientifique et technique
- (iii) la dynamisation de la formation professionnelle.

Deux buts décisifs :

- Favoriser l'accès des jeunes issus des milieux reculés et pauvres du pays à l'enseignement supérieur.
- Soutenir la promotion du secteur privé de l'économie par l'injection sur le marché de l'emploi de techniciens qualifiés ayant les profils requis.

C. Femmes, Santé et VIH/SIDA

Le respect des engagements pris par le gouvernement se traduit par la prise des textes qui servent de cadre de concertation et de décision pour ce qui concerne les problèmes liés à la santé de la population, particulièrement la femme, VIH et Sida.

Les réalisations :

- a. La construction de trois hôpitaux de la Mère et de l'Enfant (N'Djamena, Moundou, Abéché)
- b. Un Centre National de prise en charge de fistule
- c. Un Centre National de la CARMMA
- d. La mise en œuvre des différents programmes (paludisme, PTME, lavage des mains)
- e. L'élaboration de la feuille de route nationale de lutte contre la mortalité maternelle et infantile
- f. L'enseignement du module Genre dans le supérieur et dans les écoles professionnelles
- g. Une Direction Nationale pour la Santé de la Reproduction

Le rapport d'enquête de sécurité alimentaire et de vulnérabilité structurelle au Tchad (EVST, 2009) démontre que la situation sanitaire des populations tchadienne ne s'est pas améliorée malgré les efforts fournis par le Gouvernement. En effet, seulement 18% en moyenne, des villages avaient un centre de santé fonctionnel (16,5% dans la zone sahélienne et 21% dans la zone soudanienne). Le taux de mortalité maternelle est passé de 1099 (en 2004) à 1200 (en 2010) décès pour 100 000 naissances vivantes (estimation OMS, UNFPA, UNICEF).

Il ressort du document de Politique National de Santé (PNS) que le profil épidémiologique du Tchad est caractérisé par la prévalence des maladies endémiques et épidémiques parmi lesquelles, le paludisme, la tuberculose, les infections respiratoires aiguës, le VIH et SIDA et la diarrhée tiennent le premier rang. Certaines maladies non transmissibles constituent aussi des causes importantes de morbidité et de mortalité. Ces maladies touchent particulièrement les enfants, les jeunes et les femmes.

Le faible niveau des indicateurs de santé de la femme est en grande partie lié aux inégalités de Genre qui affectent sa situation sociale et limitent son niveau d'éducation et d'information ainsi que son pouvoir économique de décision concernant sa santé reproductive. Cette situation consacre la précarité de la santé de la reproduction de la femme tchadienne, et par conséquent affecte sa capacité d'intervention en matière de développement. La vulnérabilité des femmes au VIH et SIDA, est renforcée par les pratiques culturelles tels que les mutilations génitales féminines, la polygamie, le mariage forcé et/ou précoce, les viols.

Le taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans est de 7 % et le taux d'utilisation du contraceptif est de 2%³. C'est pour corriger cette situation que le gouvernement a adopté la loi N°19/PR/2007 portant protection des personnes vivants avec le VIH/SIDA et lutte contre le VIH/SIDA⁴.

³ INSEED 2004

⁴ La loi N°006/PR/2002 portant promotion de la santé de la reproduction.

L' Organisation des Première Dames d'Afrique contre le Sida(OPDAS) dont la présidence est assurée actuellement par la Première Dame du Tchad a prévu dans son plan d'action 2012-2015 , la promotion de l'élimination de la transmission du VIH et Sida de la mère à l'enfant (ETME), les trois zéros (zéro contamination, zéro décès et zéro discrimination). Ce même plan mobilise les leaders pour l'amélioration de la santé de la reproduction des jeunes et des femmes.

Obstacles et défis

Les obstacles majeurs relèvent de la non application des textes de loi, de la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH et SIDA, de l'insuffisance des ressources humaines qualifiées, de l'indisponibilité et de la précarité de soins.

- h. La réduction de la mortalité maternelle et infantile, la mise à disposition des moyens adéquats pour l'atteinte des OMD en matière de Santé d'ici 2015 constituent les défis à relever.
- i. La mise œuvre de toutes les composantes du programme fistules qui a donné lieu à l'élaboration et à l'adoption d'une Stratégie de Nationale de lutte contre les fistules en 2008,
- j. L'application de la loi 019 sur les PPVIH/SIDA
- k. La construction de l'hôpital de la Mère et de l'Enfant sur l'ensemble du territoire

D. Violence à l'égard des femmes

Le gouvernement a toujours exprimé sa volonté de réduire les inégalités de genre et d'instaurer l'équité à tous les niveaux de la société tchadienne. Les progrès réalisés sont les suivants :

- Le lancement de la campagne nationale par la Première Dame « Tous Unis » pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants en 2009 ;
- Le lancement de la Campagne d'Accélération pour la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA), 2009
- La création de la Coordination Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en 2010 ;
- L'élaboration et la validation technique de la Politique Nationale Genre (PNG) et de la Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre, 2014
- Le gouvernement en collaboration avec les partenaires (ONG internationales, les organisations de la société civile et les organisations basées sur la Foi) organisent depuis 2009 des séries de formations, d'ateliers de réflexion et de fora sur les questions de genre et de violences basées sur le genre ;
- Etude socio-anthropologique des violences basées sur le genre ;
- Etude cartographique des violences basées sur le genre ;
- La commémoration des 16 jours d'activisme ;

- Le projet assistance aux femmes et filles victimes d'abus sexuels à l'Est du Tchad : formation de 500 autorités administratives, traditionnelles, chefs religieux, les délégués des arrondissements, des assesseurs sur les notions de violences basées

sur le genre et droits de l'homme et le déploiement des points focaux VBG dans les Communes de N'Djaména ;

- Le programme de renforcement des services judiciaires et droits humains ;
 - Une étude diagnostique sur les violences basées sur le genre (cas de lévirat, sororat, violences domestiques) dans 6 régions du Tchad ;
 - L'adoption de la Stratégie Nationale de lutte contre les fistules en 2008 ;
 - La validation de la feuille de route nationale de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines;
 - Les séminaires, les campagnes de sensibilisation et plaidoyer auprès des leaders d'opinion continuent d'être organisés sur les Mutilations Génitales Féminines (MGF);
 - Les services publics de communication ont institué des émissions radiodiffusées spécifiques aux personnes handicapées « la voix des personnes handicapées » ;
 - L'existence d'une coordination des Associations des femmes handicapées du Tchad ;
 - La création des cliniques juridiques sur presque toute l'étendue du pays par les ADH;
- Cependant, il convient de rappeler que la faiblesse de l'appareil judiciaire et les pesanteurs socio culturelles constituent encore un grand obstacle dans l'élimination des violences faites aux filles et aux femmes.

E. Femmes et conflits armés

Dans le domaine de la paix, il y a la création d'un département en charge de la médiation qui mène des activités tant au niveau national, régional qu'international. Les efforts accomplis et activités menées par ce département sont:

- Création du Cadre National du Dialogue Politique en 2013 ;
- Forum National sur les résolutions 1325 et 1820 ;
- La signature de plusieurs Accords de paix.

Certes des accords ont été signés, mais l'implication effective des femmes dans la gestion des conflits et la négociation de paix, demeurent timides.

Le gouvernement en collaboration avec les partenaires de la société civile qui interviennent dans la promotion de la paix et la démocratie notamment le Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et la Réconciliation (CSAPR), l'Organisation des Acteurs Non Etatiques du Tchad (OANET) sans oublier les organisations féminines (UFEP, AFUP, UAFAT, AFDCPT), et les organisations des confessions religieuses (Commission Justice et Paix de l'Eglise catholique, Entente des Eglises et Missions Evangéliques au Tchad (EEMET), Union des Cadres Chrétiens du Tchad, Union des Cadres Musulmans du Tchad) œuvrent ensemble pour le rétablissement de la paix et de la sécurité nationale. Les organisations des confessions religieuses ont instauré une journée nationale de prière pour la paix au Tchad depuis 2010.

Le défi principal est d'élaborer et de mettre en œuvre le plan d'action de la 1325.

F. Femmes et économie

Selon le Rapport sur les OMD (ROMD, août 2010), l'évolution de la variation du PIB non pétrolier par habitant serait négative en 2009 (-3). La pauvreté a connu une légère baisse au cours de ces dernières années. Selon le même rapport, l'incidence de la pauvreté monétaire qui était estimée à 55% en 2003 serait d'environ 45,3% en 2009, soit une baisse d'environ 9,7 points. En d'autres termes, un peu moins de la moitié de la population tchadienne vit en dessous du minimum vital en 2009 contre plus de la moitié (55%) en 2003. Les dernières indications de l'Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad de 2011 situent l'incidence de la pauvreté au Tchad à 46,7%, soit une baisse de 2 points par an. Par contre, la situation en ville s'est empirée car l'incidence est passée de 18% en 2003 à 20,9% en 2011. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont subi de légères modifications. Elles sont passées respectivement de 21,6% et 10,8% en 2003 à 16,5% et 8,0% en 2011. Le milieu rural, en dépit des opportunités qu'il renferme et sa contribution à la création des richesses, demeure encore le siège de la pauvreté et de la misère. Cette situation de pauvreté qui touche encore pratiquement la moitié de la population et particulièrement les femmes.

Actions prises

1. Adoption du PND 2013-2015 en vue d'atteindre les OMD d'ici 2015 ;
2. Création en 2011, par décret n° 875/PR/PM/2011, d'un Ministère chargé des Microcrédits en faveur de la Promotion de la Femme et de la Jeunesse ;
3. Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNCRP), pour la période 2008-2011.

Réalisations

1. Les objectifs de réduction de la pauvreté tels qu'ils sont inscrits dans le SNRP-II se sont traduits dans la loi de finances pour 2012 ;
2. Mise en œuvre du PNSA visant à moderniser l'agriculture tchadienne :
 - l. Dotation d l'ensemble des 23 régions de 1011 tracteurs ;
 - m. Aménagement et extension des périmètres irrigués ;
 - n. Mise en place des intrants (semences et engrais);
3. 24 plateformes installées dans les régions du Sud et l'Est du pays
4. Dix antennes de CELIAF ont bénéficié de l'appui de la Première Dame et du PNUD dans le cadre de l'autonomisation des femmes en 2013/2014
5. Un centre de contrôle de qualité des denrées alimentaires est opérationnel
6. Un centre de transformation de fruits et légumes est opérationnel

Défis et contraintes

Au cours des cinq (05) dernières années, en dépit des efforts consentis par le gouvernement et la communauté internationale pour le financement des politiques et programmes, les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté ont été contrariés. Cette situation s'explique d'une part par la soumission de l'économie nationale aux aléas naturels et,

d'autre part, du fait des chocs extérieurs. En outre le rythme très élevé de la croissance démographique (3,6%) et la structure de la population (la moitié de la population à moins de 15 ans) et la faible considération de la femme dans l'économie productive sont des contraintes majeures qui limitent la contribution de la femme au développement durable. La seconde contrainte réside dans la gestion des aléas climatiques qui ont un effet important sur la production vivrière et sur l'élevage.

Le principal défi que le Tchad devra surmonter au cours des prochaines années est la réduction de l'état excessif de la pauvreté des populations et de leur vulnérabilité face aux différentes crises au moyen de politiques vigoureuses et de mesures efficaces notamment par l'amélioration de l'environnement des affaires qui est peu attrayant (selon le classement général de *"Doing Business"* le Tchad occupe le dernier rang des économies). Cette situation recommande la recherche d'un meilleur impact des politiques publiques sur les conditions de vie des plus défavorisés, la nécessité d'accroître leur pouvoir d'achat et un meilleur cadre d'épanouissement social.

Perspectives

1. Un projet de transfert des eaux de l'Oubangui-Chari en cours d'élaboration ;
2. Elaboration du schéma national d'assainissement en cours de validation.
3. Le projet de construction du Centre National de transformation artisanale du coton fibre à Moundou
4. Le projet de professionnalisation et de pérennisation de la filière terre à Sarh

G. Femme et prise de décision

La problématique de l'implication des femmes dans les instances de prise de décisions et de la création des conditions pour qu'elles exercent pleinement les responsabilités s'inscrit dans le champ plus large de l'égalité de genre, de l'équité et de l'autonomisation des femmes.

Comme tel, c'est un domaine qui s'est beaucoup amélioré depuis 2009, tant en ce qui concerne l'engagement politique que l'adoption des politiques et stratégies.

Mais malgré ces progrès, le chemin à parcourir pour une représentation optimale des femmes dans les instances de décision au Tchad demeure important, car l'état des lieux dénote une présence mitigée et erratique des femmes dans les instances de prise de décision, dans un contexte de forte prégnance traditionnelle qui entretient une perception réductrice de la femme.

En milieu urbain ou en milieu rural, la décision des femmes d'exercer une activité à caractère politique, économique, social et culturel requiert dans la plupart des cas, l'accord préalable de l'époux⁵.

S'agissant des femmes dans les instances de prise des décisions des avancées non négligeables ont été enregistrées depuis 2009. En effet, les indicateurs en matière

⁵ Source : Ordonnance 06 du MCI

d'implication des femmes dans les instances de prise de décision évoluent, il est vrai, en dents de scie. En 2006, on comptait 10% des femmes au gouvernement, 21% en mars 2010, pour descendre à 12% en 2011, avant de remonter à 25% au dernier gouvernement (20 avril 2014).

Dans la haute administration, on compte trois (3) femmes ambassadeurs en 2014 sur 22; trois (3) femmes préfets sur 56 ; cinq (5) femmes maires sur 23 communes ; six (6) femmes membres du Conseil Economique, Social et Culturel sur 30 ; quatre (4) femmes Secrétaires Générale sur 56 ; (2) femmes au poste de gouverneur de région sur les 23; deux (02) femmes à la Cour Suprême, une femme(01) à la Haute cour de Justice, deux (2) femmes au Conseil Constitutionnel sur 9, une (01) femme vice présidente du Haut Conseil de la Communication.

Au niveau du Parlement, la présente législature compte 28 femmes députées (15%) sur 188 membres de l'Assemblée Nationale. La législature de 2002-2011 comptait 11 femmes députées sur 155, soit (6%). Le Code électoral en vigueur a permis l'élection en 2011 de 130 femmes comme conseillères municipales dans 39 communes du pays, ce qui représente une proportion de 13,3%.

Contraintes et défis

Cette sous représentation des femmes limite leur influence sur l'élaboration et l'adoption des lois et des politiques à tous les niveaux.

Plusieurs raisons ou facteurs expliquent la sous représentation des femmes en politique, au nombre desquels on peut retenir :

- La persistance des préjugés socioculturels et des stéréotypes sexistes ;
- Le faible niveau d'éducation et d'instruction de la femme ;
- La participation non équitable et le mauvais positionnement des femmes sur les listes électorales ;
- Le faible pouvoir économique et financier des femmes ;
- La faible traduction dans les faits des engagements politiques et internationaux ;
- L'environnement socio-juridique pas suffisamment propice à la mise en œuvre des lois et politiques favorables à l'égalité des sexes ;
- La faiblesse des ressources allouées au Genre.

Perspectives

En conséquence de ces contraintes et défis, la promotion des femmes aux instances de prise de décision devra se focaliser sur: (i) l'institutionnalisation et l'application des quotas aux femmes dans les instances de prise de décision ; (ii) l'incitation à la participation politique des femmes; (iii) l'intégration du Genre dans la planification des programmes de développement et dans les budgets ; (iv) la mise en œuvre d'une stratégie en faveur de la scolarisation des filles ; (viii) l'adoption et l'application du Code des personnes et de la Famille ; (ix) l'adoption et la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, (x) l'harmonisation et l'application des textes de loi par rapport aux engagements internationaux pris par le Tchad, (xi) la mise en œuvre intégrale du plan quinquennal sur les cinq priorités de la femmes tchadienne.

H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme

Au Tchad, les institutions intègrent et appliquent, de différentes manières, les normes et les règles qui régissent les sociétés dans lesquelles elles évoluent ou qu'elles pensent contrôler. Ainsi, la promotion de la femme, de l'égalité et l'équité du Genre ne devient-elle effective qu'à travers une réelle implication des premiers responsables des institutions.

Le Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille devenu Ministère de la Santé Publique, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MSPASSN) en Avril 2014 dispose en son sein d'une Direction de la Promotion de la Femme et de l'Intégration du Genre (DPFIG) qui est la structure chargée de la coordination de la mise en œuvre et du suivi de toutes les questions de l'égalité et de l'équité de Genre et de l'autonomisation de la femme, notamment la femme rurale.

Cette direction coordonne les interventions en matière de Genre. En collaboration avec les autres ministères impliqués à travers les points focaux, la société civile et les partenaires techniques et financiers (PTF). Elle fournit l'appui-conseil, assure le suivi-évaluation et mène le plaidoyer pour l'égalité et l'équité de Genre, ainsi que la mobilisation des ressources destinées à financer la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

Le MSPASSN dispose aussi de services décentralisés (délégations régionales) qui assurent à leur niveau la coordination, le suivi et l'évaluation des actions se rapportant à l'action sociale, à la promotion de la femme et l'égalité et l'équité de Genre. On note également la Maison de la Femme en construction et la mise sur pied du Comité National des Femmes Leaders du Tchad sous la Présidence de la Première Dame le 22 mars 2014.

I. Droits fondamentaux des femmes

Sur le plan international, le Tchad a ratifié la plupart des conventions internationales relatives aux droits humains en général, et celles relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Bien que ces conventions fassent désormais partie de l'ordonnement juridique interne tchadien, l'état de leur application est très faible.

Le respect du principe constitutionnel de l'égalité est renforcé par les lois et règlements relatifs à l'organisation judiciaire en vertu de laquelle la coutume n'est applicable que si elle est conforme, non seulement aux dispositions législatives et aux règles fondamentales concernant l'ordre public et la liberté des personnes, mais aussi aux dispositions des conventions internationales ratifiées par le Tchad.

Sur le plan national, les textes législatifs et réglementaires en vigueur reconnaissent pour l'essentiel, aux hommes et aux femmes les mêmes droits pour l'accès aux services et aux ressources. Mieux, certains de ces textes consacrent des mesures temporaires

(discriminations positives) en vue d'accélérer l'égalité entre les sexes⁶. Cependant, d'autres comportant un cadre répressif qui protège les femmes contre certaines violations de leurs droits (mutilations génitales féminines, harcèlement sexuel, viol, esclavage, prostitution, mariage précoce, etc.) sont vétustes et en cours de révision (Code pénal et procédures pénales).

La coexistence de plusieurs types de droits dans certaines communautés (droit coutumier et droit foncier traditionnel) avec le droit moderne⁷, a pour conséquence de limiter la consécration du principe de l'égalité affirmée dans la législation nationale et les textes internationaux ratifiés par le Tchad. Les conséquences les plus visibles s'identifient au niveau du droit de la famille et du statut de la personne où le législateur reconnaît l'application de la coutume et celle de la loi suivant l'option des personnes concernées.

En général, le droit écrit est égalitaire contrairement au droit coutumier dans ses interprétations dominantes. En droit coutumier, le régime matrimonial, la propriété, les règles de la transmission de la succession sont toujours déterminées selon le sexe et consacrent la prééminence de la masculinité. Cette situation entretient une confusion sur le statut de la femme dans la famille. La femme ne peut, dans ces conditions, ni décider de la maternité (espacement ou limitation des naissances), ni exercer sur une base égalitaire, les mêmes responsabilités que l'homme pendant le mariage ou lors de sa dissolution.

Les obstacles majeurs dans ce domaine sont :

La faiblesse des capacités d'intervention de l'Etat dans le contexte de la dualité juridique rend difficile l'instauration d'un ordre juridique efficace. Elle est aggravée par le fait que cette dualité est vécue comme un moyen d'utilisation alternative des différentes sources de droit selon les intérêts en jeu ou les résultats recherchés dans les litiges. Par ailleurs, d'autres contraintes à relever telles que l'impunité, la non dénonciation des violations des droits humains et la faible application des textes en vigueur ne permettent pas l'effectivité de l'égalité de droit et de fait, autant pour les hommes que pour les femmes.

Par ailleurs, d'autres contraintes restent à lever pour que l'égalité de droit soit une réalité, autant pour les hommes que pour les femmes. On peut citer à titre d'exemple : l'absence de modalités d'application de certaines lois et des procédures clairement définies par les organes législatifs et exécutifs ; l'inefficacité des mécanismes de suivi existants et le défaut de sanction en cas de manquement ; l'influence non négligeable des traditions encourageant la perpétuation de certains actes discriminatoires à l'égard de la petite fille et de la femme.

Les défis à relever sont :

- l'adoption de la Politique Nationale Genre et SNVBG ;
- l'adoption du projet de code des personnes et de la famille ;
- la ratification du protocole (Maputo) à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relative aux droits des femmes en Afrique ;

⁶ Déclaration politique du Chef de l'Etat, 8 mars 2008, source ATP et RNT

⁷ Application de la « Dia » en cas de mort d'homme.

- la vulgarisation des textes ratifiés/adoptés (CEDEF, les 1325 et 1820, Constitution etc.) ;
 - l'information et l'orientation des femmes vers les structures d'appui-conseil juridique et judiciaire;
 - la traduction en langues locales de la CEDEF ;
 - le renforcement de la promotion et de la défense des droits fondamentaux de la femme à travers les formations et sensibilisations tant par le gouvernement que par la société civile.
- L'une des leçons tirées est que le partenariat tripartite (gouvernement, agences des NU, société civile) est dynamique.

J. Femmes et Médias

Au niveau des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'accès et le contrôle des TIC reste faible au Tchad pour les hommes et pour les femmes. D'une façon générale, on constate que la présence des femmes dans les métiers des technologies de l'information et de la communication est mitigée. En fait, ces disparités en matière des TIC sont encore plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain. Cela constitue un facteur limitant aux possibilités de promotion des activités des femmes dont 80% des revenus proviennent du milieu rural.

Les femmes dans les postes de responsabilité dans les médias publics et privés sont peu nombreuses :

- a. Une vice présidente au HCC en 2009) ;
- b. Trois directrices à l'ONRTV en 2014 ;
- c. Trois femmes promotrices de médias privés (l'Observateur, radio Dja FM et Brakoss).

Aussi, le Ministère de la Communication et le Haut Conseil de Communication organisent en collaboration avec les partenaires, des ateliers de formation en impliquant les femmes professionnelles des médias.

Ces efforts complètent ceux déjà accomplis antérieurement à l'évaluation du programme de Béijing en 2009. On note également l'existence de deux (02) instituts supérieurs de formation des journalistes à N'Djaména et Abéché pour favoriser l'émergence du personnel féminin dans les médias au Tchad.

Cependant des obstacles subsistent encore à cette émergence. On peut noter entre autre :

- Insuffisance de structures de formation ;
- Manque de financement au niveau national pour la création des initiatives communautaires en matière de communication ;
- Insuffisance du personnel qualifié ;
- Le poids de la tradition se reflète encore dans le traitement de l'information qui véhicule une image négative de la femme dans les médias ;
- La faiblesse des équipements en TIC qui limite l'accès des femmes aux informations stratégiques (santé, développement, hygiène, environnement, etc.).

Il ya trois défis majeurs qui sont :

- d. Traiter dans les médias des informations promouvant l'équité et l'égalité entre homme et femme ;
- e. Renforcer les capacités des professionnels des médias à appréhender et traiter les questions de Genre ;

- f. Promouvoir les femmes dans les instances dirigeantes des médias publics et privés afin que les questions liées au Genre soient mieux prises en compte.

K. Femmes et environnement

Du point de vue de l'environnement, le Tchad a fait au cours des dernières années, des progrès remarquables dans la gestion des ressources naturelles et environnementales. En effet, les ressources naturelles du Tchad connaissent une dégradation excessive. A cet effet, la coupe abusive du bois vert a été formellement interdite, au cours de ces cinq dernières années. Il en est de même de l'importation et l'utilisation de sacs plastiques en polyéthylène, pour des fins d'emballage, qui se répandaient partout et contribuaient à la dégradation de l'environnement.

Cependant sous les effets de la croissance rapide de la population urbaine et de l'extension incontrôlée de l'habitat, on assiste à une dégradation du couvert végétal dans et autour des villes. A l'intérieur des villes les espaces verts sont détruits faisant place à la construction des logements. A la périphérie proche des villes, des terres agricoles sont transformées en terrains urbains, des arbres sont coupés pour satisfaire les besoins en combustibles des ménages urbains. L'occupation spontanée des zones impropres à la construction, à la périphérie, expose de nombreux citadins aux calamités naturelles (inondation, érosion et ensablement).

En matière d'infrastructures, toutes les composantes de l'assainissement (évacuation des eaux pluviales et eaux usées, collecte et enlèvement des déchets) sont mal assurées dans toutes les villes. Aucune ville ne dispose de réseau d'égouts, ni de système de récupération et de traitement des eaux usées. Dans toutes les villes, la pratique courante est l'usage de latrines faites de fosses traditionnelles. Moins de 5% des citadins disposent d'installations sanitaires avec eau courante. Quelques rares grandes villes sont équipées de bacs à ordures et de dépotoirs construits pour la collecte et l'évacuation des déchets urbains, mais en nombre très réduit. Aucune ville ne dispose de véritable site aménagé de mise en décharge finale des déchets urbains.

Avec l'organisation du sommet sur le Lac Tchad, qui suit l'initiative de la « Grande Muraille verte » lancée par l'Union Africaine pour venir en aide aux pays subsahariens, le gouvernement se montre très actif sur le front de la lutte contre l'avancée du désert. Ceci dénote une véritable prise de conscience des autorités pour les problèmes de l'environnement.

Face aux conséquences de la réduction de la superficie du Lac Tchad (d'après les experts, entre 1910 et 2010, le Lac aurait perdu plus de 80 % de sa superficie), le gouvernement a promu plusieurs politiques et programmes. Mais les moyens nécessaires à leur mise en œuvre demeurent encore limités. Au niveau institutionnel, un Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) a été créé. Dans les zones de production pétrolière, tous les aménagements ont été soumis à des études d'impact environnemental. Sur le plan législatif, plusieurs textes ont été adoptés, telle une loi définissant les principes généraux de la

protection de l'environnement. Au niveau politique, un Plan national d'action sur l'environnement (PNAE) a été adopté. Le Tchad a par ailleurs ratifié la convention sur les changements climatiques, la convention sur la protection de la couche d'ozone et son protocole ainsi que les conventions sur les déchets dangereux.

Actions prises

1. Création du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) ;
2. Réglementation des pollutions et des nuisances à l'environnement par décret N° 904/PR/PM/MEERH/2009, définissant les règles relatives aux pollutions et aux nuisances à l'environnement, conformément au titre VI de la loi N° 014/PR/98 du 17 août 1998 ;
3. Réglementation des études d'impact sur l'environnement par décret 630/PR/PM/MEERH/2010, fixant les modalités de mise en œuvre de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement en république du Tchad. L'article 19 stipule que l'étude d'impact est faite conformément aux prescriptions du chapitre 1, titre VI de la loi N° 014/PR/98 du 17 août 1998 et de ses textes d'application ;
4. Adoption de la convention sur la protection de la couche d'ozone et son protocole ainsi que les conventions sur les déchets dangereux ;
5. Adoption d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ;
6. Mise en place d'une Agence pour l'Energie Domestique (AEDE);
7. Le projet (PGRN) dans sa composante foyers améliorés a formé 372 artisans dans 6 régions au Sud du pays, produit 7559 foyers améliorés et sensibilisé la population de ces 6 régions sur l'utilité d'utilisation des foyers améliorés afin de protéger l'environnement ;
8. L'instauration des ceintures vertes avec une forte main d'œuvre féminine dans les principales villes du pays;
9. La mise en œuvre du Projet de la Conservation de la Biodiversité du Parc national de Manda ;
10. L'élaboration du schéma d'aménagement du territoire de 4 régions sur les 23 ;
11. L'organisation du cinquantenaire du parc de Zakouma en 2014 ;
12. La mise en œuvre du Projet Promotion des Energies Nouvelles et Renouvelables
13. Subvention de gaz butane ;
14. Création des forêts communautaire par les femmes à Moundou, Bongor et Kournari ;
15. Renforcement des capacités des organisations féminines sur la protection de la couche d'ozone et sur les changements climatiques.

L'un des obstacles qui freinent la mise en œuvre des dispositions prises aussi bien par le gouvernement que par les partenaires au développement reste toujours la méconnaissance des textes sur le foncier.

Le défi à relever est relatif aux mesures de protection sociale devant réduire l'impact du changement climatique et des crises alimentaire et énergétique sur la femme.

Enseignement tiré : on peut citer la prise de conscience des hommes et des femmes sur l'importance de la protection de l'environnement à travers les dernières mesures de reboisement et celles prohibitives de coupe de bois dans le pays.

L. La petite fille

Le Tchad s'est engagé à traduire dans les faits le droit de la petite fille à l'éducation et à la formation. Les résultats de MICS 2010 mettent clairement en évidence le lien entre la fréquentation du préscolaire et l'augmentation de l'indice de développement du jeune enfant : il passe de 31 pour ceux qui n'ont pas accès à une éducation préscolaire, à 57 pour ceux qui en bénéficient. Sur une population scolarisable estimée à 1 223 500 enfants, seulement 22 347 soit 47,5% des filles sont accueillies dans les structures du préscolaire. Le Taux Brut de Scolarisation est de 1,73% en général soit 1,82% pour les garçons et 1,65% pour les filles au niveau national.

Dans le domaine de la santé, des mesures opérationnelles par rapport à la nouvelle Politique Nationale de Santé (2007-2015) sont prises : mise en œuvre de la Feuille de Route Nationale pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle, Néonatale et Infantile, gratuité des soins d'urgence et des ARV, mise en œuvre d'un Plan d'action de lutte contre les MGF, la Stratégie Nationale de lutte contre les Violences basées sur le Genre (SNVBG), la commémoration de la Journée Internationale de la Petite Fille et le Plan stratégique de lutte contre le VIH et SIDA.

Des progrès en matière de promotion de l'éducation et de la formation des filles ont été favorisés par des mesures tendant à lever (i) les obstacles à l'éducation pour tous les enfants, (ii) à éliminer les obstacles basés sur le genre.

Des mesures spécifiques sont prises pour renforcer l'accès des filles à l'enseignement primaire, accroître leur maintien et l'achèvement à l'école:

- L'Etat et les collectivités territoriales décentralisées créent les conditions et les institutions qui assurent et garantissent l'éducation des enfants (L'article 36 de la constitution) ;
- Recrutement et formation d'un plus grand nombre d'enseignantes;
- Aide alimentaire dans certaines régions ;
- Allègement des tâches domestiques, etc.

Dans le cadre de la stratégie Education -Formation en liaison avec l'Emploi (EFE), il existe aujourd'hui un ministère de l'éducation nationale avec un Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation et une Direction de la Promotion de la Scolarisation de la fille. Le projet Education à la Vie Familiale/EMP à l'école développe des stratégies éducatives à travers l'élaboration des outils pédagogiques dont les contenus intègrent l'approche genre (scolarisation des filles, la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes). Par ailleurs la gratuité de la scolarisation des filles est instituée.

Le gouvernement a mis en œuvre avec l'appui des partenaires depuis 2012 l'éducation de base non formel qui concerne les enfants déscolarisés et non scolarisés âgés de 9 à 14 ans.

Toutes ces mesures permettent de rendre plus opérationnel « Education pour tous d'ici 2015 » relatif à l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD3).

On note une prise de conscience dans certaines communautés se traduisant par la scolarisation systématique de tous les enfants.

Des résultats satisfaisants sont à relever :

Les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer sont organisées à différents niveaux et les réussites des filles sont valorisées à travers les bourses d'excellence.

L'appui des ONG aux communautés locales contribue à la réalisation de l'égalité pour tous :

- a. Création et gestion des écoles communautaires ;
- b. Parrainage des enfants ;
- c. Appui pour le maintien des filles à l'école.

Malgré cette prise de conscience de la population sur l'importance de traiter à égalité les enfants, des contraintes socio- culturelles persistent. La pauvreté des parents est un des facteurs clés de la non scolarisation des filles.

Les défis sont:

- l'adoption et la vulgarisation du projet de code des personnes et de la famille et de la Politique Nationale Genre ;
- l'application de la CDE ;
- l'appropriation du concept genre par la population ;

TROISIEME PARTIE : Données et statistiques

A.Femmes, Economie et Pauvreté

Les résultats de l'enquête (ECOSIT3) montrent que 95% des unités de productions informelles sont dirigées par les hommes contre 4,9% dirigées par les femmes. Les ménages dirigés par les hommes sont enclins à être plus pauvres que ceux dirigés par les femmes. En effet, l'indice de la pauvreté se situe à 47,4% pour les ménages dont le chef est un homme contre 42,6% pour le chef de sexe féminin. (ECOSIT 03)

Tableau1 : Répartition de la population par sexe, selon le type de profession

Type de profession	Masculin	Féminin	Total	Rapport de féminité
Cadre supérieur, ingénieur	86,0	14,0	100	16,2
Cadre moyen, agent de maîtrise	86,7	13,3	100	15,4
Employé/ouvrier qualifié	84,0	16,0	100	19,0
Employé/ouvrier semi-qualifié	92,2	7,8	100	8,5
Manœuvre	83,6	16,4	100	19,7
Employeur	88,7	11,3	100	12,7
Travailleurs à compte propre	61,2	38,8	100	63,4
Aide familiale	40,9	59,1	100	144,7
Apprenti	78,1	21,9	100	28,0
Inclassable	75,8	24,2	100	32,0
Ensemble	57,5	42,5	100	74,0

Source :(ECOSIT 03)

Tableau 2 : Implication de la femme dans la prise de décision concernant son travail pour gagner de l'argent ou pour contracter /payer des dettes par milieu de résidence

Milieu de résidence	Femmes pauvres		Femmes non pauvres		Ensemble de femmes	
	Pourcentage des femmes qui décident elles-mêmes de travailler pour gagner de l'argent	Pourcentage des femmes qui décident elles-mêmes de contracter ou payer des dettes	Pourcentage des femmes qui décident elles-mêmes de travailler pour gagner de l'argent	Pourcentage des femmes qui décident elles-mêmes de contracter ou payer des dettes	Pourcentage des femmes qui décident elles-mêmes de travailler pour gagner de l'argent	Pourcentage des femmes qui décident elles-mêmes de contracter ou payer des dettes
<i>Milieu de résidence</i>						
Urbain	26,7	24,7	28,6	28,2	28,2	27,5
Rural	22,8	20,9	28,0	26,2	25,4	23,5

Source :(ECOSIT 03)

Tableau 3 : Femmes connaissant une structure d'octroi de crédit pour ses propres affaires

Milieu de résidence	Femmes pauvres		Femmes non pauvres		Ensemble de femmes	
	Pourcentage des femmes qui connaissent un programme donnant du crédit	Pourcentage des femmes ayant pris de crédit pour développer des affaires	Pourcentage des femmes qui connaissent un programme donnant du crédit	Pourcentage des femmes ayant pris de crédit pour développer des affaires	Pourcentage des femmes qui connaissent un programme donnant du crédit	Pourcentage des femmes ayant pris de crédit pour développer des affaires
<i>Milieu de résidence</i>						
Urbain	22,6	10,4	28,1	13,7	27,0	13,2
Rural	17,3	9,2	18,8	13,1	18,0	11,3

Source : (ECOSIT 03)

B. Femmes, éducation et formation**Tableau 4 : Données indicatrices de la scolarisation au préscolaire 2010 -2011**

Principales données et indicateurs	
Nombre total d'élèves	22347
Nombre de filles	10372
Nombre de garçons	11972
% filles	46%
Taux brut de scolarisation (TBS)- total	1,7%
Taux brut de scolarisation – filles	1,6%
Taux brut de scolarisation- garçons	1,7%
Indice de parité fille et garçon sur le TBS	0,92
Nombre d'éducateurs – total	657
Nombre d'éducateurs - femmes	519
Nombre d'éducateurs – hommes	138
% femmes	79%
Ratio élève – enseignant	34

Source: annuaire statistique, Mai 2010 – 2011

Tableau 5 : Données indicatrices de la scolarisation au primaire 04 -2011

Années scolaires	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11
Répartition par sexe							
Filles	495185	521828	577014	628619	688387	725608	821334
Garçons	739691	773512	834470	901092	948846	1001422	1107269
Total	1234876	1295340	1411484	1529711	1637233	1727030	1928603
% de fille	40%	40%	41%	41%	42%	42%	43%

Source: annuaire statistique, MEN Mai 2010 – 2011

Tableau 6 : Evolution des effectifs scolaires de 2008-2012

Année	Préscolaire			Primaire			Moyen			Secondaire		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
07/08	3296	3466	6762	628619	901092	1529711	81680	186068	267748	23423	74484	97907
08/09	3562	3744	7306	688387	982818	1671205	92805	208953	301758	27621	87599	115220
09/10	10082	11127	21209	725608	1001422	1727030	94290	211458	305748	29157	89910	119067
10/11	10375	11972	22347	821344	1107259	1928603	101333	214421	315754	59642	149985	209627
11/12	14209	15588	29797	894554	1193354	2087908	105717	215349	321066	34184	95929	130113

Source : annuaires statistiques MEN 2008-2012

Tableau 7: Répartition des élèves de l'ETFP(enseignement technique et formation professionnelle) par filière en 2010/2011

Filières	Effectifs				Part de différentes filières		
	Filles	Garçons	Total	% filles	Filles	Garçons	Total élèves
Electricité	13	189	202	6,4%	0,5%	4,8%	3,2%
Mécanique	52	1 087	1 139	4,6%	2,1%	27,4%	17,8%
Electrotechnique	9	122	131	6,9%	0,4%	3,1%	2,0%
Froid- climatisation	5	39	44	11,4%	0,2%	1,0%	0,7%
Menuiserie	2	83	85	2,4%	0,1%	2,1%	1,3%
Plomberie	3	53	56	5,4%	0,1%	1,3%	0,9%
Agriculture	36	134	170	21,2%	1,5%	3,4%	2,7%
Maçonnerie	16	73	89	18,0%	0,7%	1,8%	1,4%
Couture	41	13	54	75,9%	1,7%	0,3%	0,8%
Comptabilité/Commerce/Secrétariat	2 248	2 115	4 363	51,5%	92,6%	53,3%	68,2%
Tronc Commun	3	57	60	5,0%	0,1%	1,4%	0,9%
Total	2 428	3 965	6 393	38,0%	100%	100%	100%

Source : annuaires statistiques MEN 2008-2012

C : Femmes et instance de prise de décision

Gouvernement : 2006, 10 % des femmes ; 21% en mars 2010 ; 12% en 2011 et 25% en 2014.

- ✓ trois (03) femmes ambassadeurs sur 24, deux femmes préfètes sur 67 ;
- ✓ six (06) femmes membres du Conseil Économique Social et Culturel sur 30 ;
- ✓ Huit (08) femmes dans les juridictions (directrices, délégué, secrétaires générales) ;
- ✓ Trois (03) femmes au conseil constitutionnel ;
- ✓ Quatre (4) femmes Secrétaires Générale des Départements ministériels sur 56 ;
- ✓ Deux (2) femmes gouverneur de région sur les 23;
- ✓ Deux (02) femmes à la Cour Suprême sur 16 ;
- ✓ Une (01) femme à la Haute cour de Justice sur 15 ;
- ✓ Deux (2) femmes au Conseil Constitutionnel sur 9 ;
- ✓ Une (01) femme vice présidente du Haut Conseil de la Communication ;

Parlement : 28 femmes sur 188 en 2012 soit 15% ; 11 femmes sur 155 en 2002-2011 soit (6%).

Communes : 130 femmes comme conseillères municipales dans 39 communes du pays, ce qui représente une proportion de 13,3%.

D : Femmes et les médias

L'ensemble des médias écrits, visuels, audio et électroniques ne fournissent pas une représentation équilibrée de la diversité de la vie des femmes et de leur contribution à la société. La diffusion continue d'images négatives et dégradantes des femmes, ainsi que l'inégalité entre les hommes et les femmes d'accès aux technologies de l'information reste encore perceptible.

Tableau 8 : Les questions des femmes sont prises en compte à travers les médias par

Organes	Nombres
Emission radiodiffusées réservées aux femmes	03 (les femmes rurales, talent des femmes, la voix de la femme)
Journaux privés spécifique à la femme	03 (Audy magazine, horizon femme, le bien être)
Emissions à la télévision nationale	03 (parfum de femme, espace santé, express)
Emissions à la télévision privée	parole aux femmes et univers femmes
Postes de responsabilités	Nombres
Directrice des stations régionale	01
Directrice des actualités à la télé Tchad	01
Sous directrices des stations régionales	02
Directrice de l'information à la télévision privée	01
Femmes promotrices de médias privés	04
Femme inspectrice au Ministère de la Communication.	01

E. Violences faites aux femmes

Tableau 9 : taux en fonction des types de violences

Indicateur du sommet mondial pour les enfants		
Mutilations génitales	Proportion des femmes de 15-49ans qui ont été excisées	45%
Violences psychologiques	Proportion des femmes en union ou ayant été en union qui ont subi au moins une forme de violence psychologique	100%
Violences physiques	Proportion des femmes en union ou ayant été en union qui ont subi au moins une forme de violence physique	18%
Violences sexuelles	Proportion des femmes en union ou ayant été en union qui ont subi au moins une forme de violence sexuelle	12%

Source : enquête MICS 2010

Tableau 10 : récapitulatif des violences enregistrées de 2011 à 2014 dans la ville de N'Djaména

Types de violence	2011	2012	2013	Total
Violences économiques	248	328	220	796
Violences morales	78	169	134	384
Violences physiques	41	20	26	87
Viols	06	05	05	16
Total	373	522	385	1280

Source : centre d'écoute de l'AFJT

Tableau 11 : Fréquence des violences enregistrées en 2013 à N'Djaména

Types de violence	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
Violences économiques	16	19	23	13	17	15	19	18	20	26	22	12	220
Violences psychologiques ou morales	10	7	6	11	15	10	15	14	11	15	9	11	134
Violences physiques	2	1	4	5	2	2	4	1	3	2	0	0	26
Tentative viol et viol .	1	0	2			1			0			1	5
Total	29	27	35	29	34	28	38	33	34	43	31	24	385

Source : centre d'écoute de l'AFJT

F.Femmes, sante et VIH et SIDA

Tableau 12 : Indicateurs de base en matière de santé

Indicateurs de base en matière de santé	
Proportion de femmes de 15 – 49 ans ayant été en grossesse au cours des deux dernières années qui ont consulté un personnel qualifié au moins une fois	54%
Proportion de femmes de 15 – 49 ans ayant été en grossesse au cours des deux dernières années qui ont consulté un personnel qualifié au moins quatre fois	23%
Proportion de femmes de 15 – 49 ans qui ont reçu les soins obstétricaux au moins une fois pendant la grossesse	22%
proportion des naissances assistées par un agent de santé qualifié	16,2
Nombre de personnes volontairement dépistées (de 2009 – 2011)*	286 121 dont 34513 séropositifs (63,4% de femmes)
Prévalence nationale VIH	3,3% (femmes 4%)
Nombre des femmes sous ARV (2010)	700 (7%)
Taux de mortalité maternelle	

Source : Enquête MICS 2010

* Données de site sentinelle du MSP

G.La petite fille

Tendances démographiques et développement Socioéconomique

L'effectif de la population préscolaire au Tchad est de 21 209 (52% de garçons et 48% de filles) en 2010 et de 22 347 (52% de garçons et 48% de filles) en 2011. A l'enseignement primaire, cet effectif est passé de 557 471 (65% de garçons et 35% de filles) en 1993 à 1 727 030 (58% de garçons et 42% de filles) en 2010, soit une croissance moyenne annuelle de 6,9%. Au secondaire, cette population n'augmente que de 104 832 (79% de garçons et 21% de filles) en 1993 à 424 815 (71% de garçons et 29% de filles), soit un taux de croissance moyenne annuelle de 8,6%.

Enseignement Préscolaire (cf tableau 7)

QUATRIEME PARTIE : Les priorités

A. Les défis

La création d'un environnement socio culturel, juridique, économique et financier en faveur de l'équité et de l'égalité de genre reste un défi majeur à relever en vue de la mise en œuvre efficace et efficiente des textes et programmes qui découlent des engagements de Beijing.

- **Le défi politique** en termes de réalisation de la volonté politique affichée par les autorités gouvernementales. En effet, depuis l'acceptation des engagements de Beijing, la représentation des femmes dans les différents gouvernements évolue en dents de scie. De même que l'évolution des femmes élues au Parlement reste timide (28 femmes sur 188, soit 15%).
La mise en œuvre de la Politique Nationale Genre sera une des expressions fortes de cette volonté politique. De même que le renforcement institutionnel et technique du mécanisme de mise en œuvre de la PNG.
- **Le défi économique et financier** se traduit par la nécessité de mobiliser les ressources indispensables à la mise en œuvre des stratégies, plans et programmes relatifs à l'équité et l'égalité de Genre ;
- ⊖ **Le défi technique et organisationnel** : Le MPSASSN à qui incombe la mise en œuvre de la plupart des stratégies, plans et programmes doit mettre en place des mécanismes appropriés et se doter de ressources humaines qualifiées et engagées pour mener à bien cette tâche.
- **Le défi socio culturel** en termes d'actions à mettre en œuvre pour la réduction des perceptions et pratiques traditionnelles et religieuses qui freinent la promotion du Genre.

B. Les priorités

Relever ces défis passe par la hiérarchisation des priorités suivantes :

- La mise en place d'un cadre juridique et institutionnel propice à la promotion des droits humains, en particulier à l'égalité et l'équité de genre;
- L'institutionnalisation de quotas à accorder aux femmes dans les instances de prises de décision ;
- Le suivi et l'application effective des recommandations issues des textes, conférences et Colloques sur les femmes ;
- L'adoption et l'application d'un code de personnes et de la famille ;
- L'accroissement de l'accès des femmes aux ressources productives par l'intégration dans le Code Foncier des dispositions relatives à l'accès des femmes à la terre et aux autres ressources naturelles;
- L'accroissement à l'accès des femmes à l'alphabétisation fonctionnelle, et à la formation professionnelle et l'éducation ;
- L'implication des femmes dans la gestion et la protection des ressources naturelles ;

C.Recommandations :

Nous recommandons que des ressources conséquentes soient allouées à la réalisation de ces priorités pour les cinq(5) prochaines années.

BIBLIOGRAPHIE

1. Constitution du Tchad révisée de 2005 ;
2. Ministère l'Economie et du Plan : Principaux indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale de population 2008, DSCNRP, rapport de suivi des OMD 2008;
3. Ministère de la Santé Publique : Politique Nationale de la Santé révisée (2007)
4. Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille : rapport d'évaluation nationale Beijing + 10 : Résultats et Perspectives, Addis Ababa, 2004;
5. Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille : rapport d'évaluation nationale Beijing + 15, 2009;
6. Ministère de l'Economie et du Plan : Rapport du Tchad pour la revue des vingt ans et l'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration de Dakar/Ngor et du programme d'action de la CIPD et au-delà de 2014 ;
7. Ministère de l'Economie et du Plan : Rapport du Tchad pour la revue des quinze ans et évaluation de la mise en œuvre de la déclaration de Dakar/Ngor et du programme d'action de la CIPD 2009 ;
8. Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille : Rapport initial, et périodique de la CEDEF évalués, en 2012 ;
9. Ministère de la Santé Publique : La loi 019/07 portant protection des personnes vivants avec le VIH/SIDA et de la lutte contre le VIH/SIDA ;
10. Ministère de la Santé Publique : la Politique Nationale de la Santé 2008- 2011;
11. Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques: loi n°14/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement ;
12. Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille : Rapport annuel du programme GENRE : « égalité et équité de Genre et autonomisation de la femme rurale »,2007;
13. Ministère de l'Economie et du Plan : Rapport national sur les OMD(2007) ;
14. Ministère de l'Economie et du Plan : Rapport sur les OMD (ROMD, août 2010),
15. Ministère de la Santé Publique : Cadre stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (2007-2011) ;
16. Ministère de l'Education Nationale : Rapport d'analyse des indicateurs de l'éducation des filles au Tchad par le Forum des Educatrices au Tchad, 2012 ;
17. Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille : Rapport initial, premier et deuxième rapports du Tchad sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle des Chefs d'Etat et du Gouvernement sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, 2009 ;
18. Ministère de l'Economie et du Plan : Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3), 2013 INSEED ;
19. Ministère de l'Economie et du Plan : Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT 2), 2010 INSEED ;
20. Ministère de l'Economie et du Plan : Enquête par grappes à indicateurs multiples 2010 ;
21. Ministère de l'Education Nationale : Direction de l'analyse et de la prospective 2010 ;
22. Ministère de l'Economie et du Plan : Le Plan National de Développement, 2013-2015 ;